



Dossier/Plaidoyer pour la nuance

Marcel Gauchet-François Héran : la liberté d'expression a-t-elle des limites ?

Marcel Gauchet, François Héran, propos recueillis par Martin Legros publié le 03 décembre 2020 17 min

L'assassinat de Samuel Paty, professeur qui avait montré des caricatures de Mahomet à sa classe dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, a suscité l'effroi... et une controverse sur le sens et les limites de cette liberté. Un débat qu'engagent ici Marcel Gauchet et François Héran, et qui porte sur la nature même de la démocratie, sur notre rapport à l'islam et à l'immigration, ainsi que sur la définition du racisme.

Au lendemain de l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty, un débat s'est ouvert sur la liberté d'expression et la laïcité. Comment vous situez-vous dans ce débat ?

Marcel Gauchet : Je me situe du côté de ceux qui entendent défendre la laïcité telle qu'elle existe, avec la liberté qu'elle offre de critiquer les religions, y compris sous la forme des caricatures les plus virulentes. Personne n'est obligé de les trouver pertinentes ou réussies. Mais libre à ceux qui les commettent de les publier, comme libre à ceux qui s'y reconnaissent de les acheter. Faut-il rappeler que la critique des religions concerne une donnée objective, un contenu intellectuel et pratique qui n'a rien à voir avec la critique des personnes qui y adhèrent ? Que l'on ne vienne pas nous parler, donc, du respect des susceptibilités croyantes. Elles ne sont pas en cause. La seule et unique religion au nom de laquelle cette liberté de critique est refusée est l'islam, ce qui n'engage d'ailleurs qu'une partie des musulmans prétendant parler au nom de tous. Réclamer une « tolérance » particulière pour cette religion revient en pratique à s'incliner devant l'intolérance musulmane. Et précisément, puisqu'il est question d'enseignement, l'éducation civique, dont le malheureux Samuel Paty avait bien compris l'esprit, y compris dans le tact qu'il y mettait, consiste à acquérir le sens de la vraie tolérance, celle qui admet que ce qui est un absolu pour moi peut ne pas l'être pour un autre. L'apprentissage démocratique, c'est l'apprentissage de ce pluralisme des options fondamentales. Mais l'important est de comprendre ce qui fait problème dans la laïcité et qui suscite ces oppositions. Son résultat est d'instaurer la neutralité de la puissance publique à l'égard des religions, ce qui se traduit au niveau des citoyens dans la vertu de tolérance mutuelle. Pour arriver à ce résultat, il faut un coup de force métaphysique à l'égard de ce qui est la prétention spontanée de toutes les religions à donner leur loi aux communautés humaines. En regard de cette prétention, l'instauration de la laïcité se résume dans l'établissement d'un principe simple : il n'y a pas de loi de dieu. Entendons : ce qui fait loi parmi les hommes relève de la seule raison exprimée par le législateur élu. Après, les croyants et les incroyants sont totalement libres de leurs options métaphysiques, dès lors qu'ils acceptent cette indépendance de la loi civile. Ils peuvent la critiquer au nom de leur religion, mais en admettant que celle-ci ne s'imposera pas. Il a fallu cinq siècles pour faire admettre ce principe aux confessions chrétiennes en Europe. L'islam, de par son histoire, a échappé à cette bataille. Il y entre aujourd'hui.

"Je me situe du côté de ceux qui entendent défendre la laïcité, avec la liberté qu'elle offre de critiquer les religions, y compris sous la forme des caricatures les plus virulentes"

Marcel Gauchet

François Héran : Je ne pense pas que l'assassinat de Samuel Paty ait relancé le débat sur la laïcité. D'emblée, au contraire, l'espace public a été saturé de voix qui voulaient couper court au débat, à coups de sommation : « Vous êtes des lâches si vous renoncez à montrer les caricatures de Mahomet à vos élèves ! » Nous avons été quelques-uns à vouloir desserrer cet étouffement, en rouvrant le débat. Nul ne songe à accorder la moindre parcelle de pouvoir civil à une autorité divine : inutile de nous faire la leçon à ce sujet. L'objet du débat n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre la laïcité, mais de savoir quelle laïcité nous voulons. Or, soyons honnêtes, dès qu'on veut préciser le principe de laïcité et le mettre en œuvre, le consensus disparaît. Cessons de traiter en ennemis de la laïcité ceux qui s'en font une autre idée que nous. En cette matière aussi, le pluralisme s'impose. « *La République respecte toutes les croyances* », est-il dit dans l'article 1^{er} de la Constitution française. Si le tribunal de Paris a débouté en 2007 les associations musulmanes opposées à la publication de certains dessins de *Charlie*, c'est que la plupart visaient l'intégrisme et non l'islam, à commencer par celui de Cabu en couverture : Mahomet désespéré d'être « *aimé par des cons* » et « *débordé par les intégristes* ». Dans la ligne de l'arrêt *Handyside* de la Cour européenne des droits de l'homme (1976), le tribunal de Paris a rappelé que la caricature est un genre outrancier qui peut blesser, pourvu qu'il contribue au débat démocratique et au « *progrès du genre humain* » (*sic*). C'est évidemment le cas quand la satire dénonce des attentats commis au nom d'une religion qui prétend régir le politique. Pour autant, la liberté d'expression n'est pas absolue : elle ne peut se manifester de façon « *gratuitement offensante pour autrui* ». M^e Henri Leclerc, commentant ce jugement, évoque le *dolus specialis*, « *l'intention spécifique d'outrager les croyants à raison de leur croyance* ».

François Héran, vous opposez deux conceptions de la liberté d'expression, une conception « offensive » et « paternaliste », où « l'auteur de l'affront sait mieux que ses victimes ce qui est bon pour elles », et une conception « tolérante », soucieuse de respecter les croyances des autres. Pouvez-vous préciser le sens de cette opposition ?

F. H. : « Paternaliste » a un sens précis en philosophie morale et politique : l'État-tuteur sait mieux que le citoyen ce qui est bon pour lui. Voyez le port de la ceinture de sécurité, l'assurance obligatoire, les mesures anti-Covid... Je ne suis pas contre. Le problème se pose quand on offense autrui pour son bien, en lui administrant charitablement une bonne leçon de liberté et qu'on étend ce principe à la Terre entière. Or ce n'est pas ce que font les textes officiels dans le domaine éducatif. Savez-vous quelle est la première finalité des cours d'éducation morale et civique ? « Respecter autrui. » Et le programme de préciser : « *Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité.* » La Charte de la laïcité à l'école va dans le même sens : la laïcité « *repose sur une culture du respect et de la compréhension* » (art. 9). Un juriste aura beau m'expliquer que « respect » veut dire « irrespect », je suis sûr de mon fait : la conception tolérante de la laïcité n'est pas une idée de mon cru, elle est dans les textes. On sait depuis peu (par le billet de Françoise Lorcerie publié le 9 novembre sur le site du Café pédagogique) que Samuel Paty avait utilisé pour son cours la fiche « Religion et caricature de Mahomet » de DCL (Dessinez, Créez, Liberté), une association qui entend initier les élèves à la caricature. Accessible en ligne, cette fiche commente le dessin de Coco, « Une étoile est née », paru dans *Charlie Hebdo* le 19 septembre 2012 : Mahomet en prière, dans une posture obscène, le sexe à l'air, avec une étoile jaune sur l'anus. Invité à commenter ce dessin, Pétillon, le dessinateur, ne voyait pas à quel débat il pouvait contribuer. On nous dit que l'étoile jaune fait allusion à un *remake* du film *A Star Is Born*. Mais encore ? DCL a complété sa fiche par une interview de l'autrice, rescapée de la tuerie de janvier 2015 : la caricature doit désacraliser, justifie-t-elle, « *avec ce dessin, je fais un usage absolu de ma liberté d'expression* ». Tel est donc le résultat des attentats : sacraliser la liberté de désacraliser, exprimer librement... la liberté d'expression – mais pas en soi : sur le dos de l'islam. Le « droit au blasphème » vire ainsi au devoir de blasphémer. On rejoint la limite du *dolus specialis* : en matière de religion, l'outrage pour l'outrage serait le summum de la laïcité – une vision jusqu'au-boutiste où les djihadistes ont réussi à nous enfermer. Le président de la République a compris qu'on ne pouvait en rester là. Les médias français et étrangers ont retenu une seule formule de son hommage à Samuel Paty : « *Nous ne renoncerons pas aux caricatures.* » Or, dès les phrases suivantes, il fixe d'autres objectifs : offrir « *toutes les chances à toute la jeunesse sans discrimination aucune* », enseigner « *l'histoire, ses gloires comme ses vicissitudes* », cultiver « *la tolérance* », « *le respect de l'autre* », « *le débat, les arguments raisonnables, les persuasions aimables* » – une expression d'Abraham Lincoln. En cela, Emmanuel Macron est fidèle aux textes. Le vrai débat est de savoir comment mettre tout cela en œuvre.

"L'objet du débat n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre la laïcité, mais de savoir quelle laïcité nous voulons. Cessons de traiter en ennemis de la laïcité ceux qui s'en font une autre idée que nous"

François Héran

M. G. : Nous sommes bien d'accord que la liberté d'expression ne saurait être absolue, non plus que n'importe quelle autre liberté. Sa limite est claire dans le principe et difficile à définir dans l'application. Elle est celle du respect dû aux personnes. En matière religieuse, cela passe par la distinction entre l'objet de la croyance – que l'on peut critiquer ou tourner en dérision à loisir – et la personne des croyants. Mais évidemment que les croyants se sentent offensés

personnellement par le ridicule jeté sur leurs croyances. Les chrétiens se sentent offensés par des mises en scène traînant la figure du Christ dans la boue. Comme ils l'étaient, il n'y a pas si longtemps, par le doute humoristique sur la virginité de Marie. On imagine mal le travail séculaire qu'il a fallu pour faire admettre cette distinction. Les musulmans se trouvent exposés à leur tour à cette épreuve. Quand Michel Houellebecq déclare qu'à ses yeux, l'islam est « *la religion la plus con* », il s'en prend à la religion musulmane en tant que telle et non aux fidèles musulmans. Et cependant, ceux-ci se sentent insultés et le traînent en justice. Vous dites, François Héran : d'accord, mais avec certains dessins, on passe de la libre offense à la croyance, menée avec les moyens de la dérision, à la volonté d'offenser les croyants. Mais qu'est-ce qui permet de fonder ce jugement ? Il est purement subjectif (y compris dans l'appréciation esthétique) et relève du procès d'intention. Aucun musulman n'est visé par cette caricature en tant que personne ou en tant que groupe. La vérité est qu'un islam a-critique, de par son histoire, est plongé dans un bain critique, dont on peut comprendre qu'il hérisse ses fidèles, mais qui relève de ce que notre idée de la liberté, qui les attire par ailleurs chez nous, a de plus fondamental. En démocratie, il n'y a pas de *safe spaces* où nos plus intimes convictions seraient à l'abri de l'objection. C'est le rôle de l'école que d'en faire comprendre le sens. Samuel Paty en est mort. C'est honorer sa mémoire que de mesurer l'enjeu de cet assassinat.



Le 20 octobre, des personnes tiennent le portrait de Samuel Paty lors de l'hommage qui lui a été rendu à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), où enseignait ce professeur d'histoire-géographie assassiné par un fanatique islamiste. © Lewis Joly/AP/Sipa

Marcel Gauchet, dans un texte publié dans le dernier numéro du *Débat*, « Laïcité. Le retour et la controverse », vous critiquez l'opposition libérale entre État laïc et société multiculturelle. Dans nos démocraties, écrivez-vous, « la société n'est pas moins laïque que l'État ». En quel sens ?

M. G. : Une société civile qui ne serait pas laïque, cela voudrait dire une société où les lois religieuses s'appliquent. Nous aurions un droit familial musulman, un droit pénal permettant de couper la main des voleurs, sans parler naturellement du droit de trucider les apostats. Mais aussi bien l'interdiction de l'avortement du point de vue catholique. L'absurdité de la proposition n'est pas à démontrer. Elle relève du verbalisme et du plus grossier sophisme. La société civile est régie par les lois définies et appliquées par l'État. Ces lois relèvent de l'indépendance du législateur par rapport à quelque commandement religieux que ce soit. La société est forcément laïque à ce titre. Ce qui peut ne pas l'être, ce sont les consciences individuelles, libres de contester ce principe et d'exprimer cette contestation dès lors qu'elles respectent le cadre légal. Un musulman a parfaitement le droit de penser et d'écrire que « *la religion est au-dessus des lois* » s'il respecte l'observance de ces lois et s'il est prêt à demander un changement de régime par la voie démocratique et la discussion publique.

F. H. : Dans une société démocratique, on peut respecter les croyances sans devoir adhérer à la charia ou aux bulles du Vatican. Avoir dans nos magasins des rayons cachet, halal, asiatique ou antillais sans verser dans le « communautarisme » ou le « multiculturalisme ». Ainsi font nos voisins européens. « *La société civile*, dites-vous, est régie par les lois définies et appliquées par l'État. » C'est refuser à la société toute autonomie, c'est oublier le principe de base des libertés publiques : tout ce qui n'est pas interdit est permis. Pour le libéral que je suis, la société est un système de coopération encadré par le droit mais à l'abri de l'emprise de l'État.

Le fait que les derniers attentats aient été le fait de migrants ou de réfugiés ne conduit-il pas à associer, dangereusement, le terrorisme et l'immigration ? Comme si l'immigration conduisait à remettre en question le modèle français ?

M. G. : Autant il est certain que l'assimilation entre immigration et terrorisme est hautement toxique, autant il faut être bien conscient qu'elle est dans une certaine mesure inévitable. Le thème fournit un aliment de choix à la démagogie. Raison de plus pour être impitoyable dans la neutralisation du phénomène. Maintenant, la question du modèle français est d'un tout autre ordre. Il a un avantage sur beaucoup d'autres, qui est son ouverture précoce aux réalités de

l'immigration. Il se résume en une phrase : n'importe qui peut devenir français. Mais il y a des conditions. Notre question est celle de l'actualisation de ces conditions, compte tenu de l'évolution du monde et de notre société, et compte tenu des populations concernées. Sur ce terrain, je crois que la pire des solutions serait de baisser la garde devant les prétentions du fondamentalisme islamique dans ses différentes versions, qui sont loin de se réduire au djihadisme. Il s'agit de définir une stratégie et une tactique pour faire entrer l'islam dans un modèle français soigneusement repensé. Autant je suis convaincu que c'est faisable, autant je pense que cela réclame une grande fermeté.

F. H. : Les immigrés et leurs enfants nés sur place représentent environ 23 % de la population du pays. Sur ce nombre, 40 % sont originaires de pays musulmans, dont la moitié dit accorder de l'importance à la religion dans leur vie quotidienne. Soit quelque 3 millions de croyants. Les djihadistes représentent au plus un millième d'entre eux. Le lien entre immigration et terrorisme existe, mais il est ténu. Il me fait penser au processus qui transforme des millions d'automobilistes en conducteurs imprudents, une partie en chauffards incontrôlables et une fraction en meurtriers (causant 3 200 morts par an). Ces derniers font fi de la vie d'autrui. Quels sont les facteurs du passage à l'acte ? C'est toute la question. À chaque attentat, des voix s'élèvent pour réclamer l'arrêt de l'immigration. Solution aussi intelligente que de vouloir interdire l'automobile pour mettre fin à la mortalité routière. Nous avons besoin d'un code et d'une surveillance renforcée, cela va de soi, ainsi que d'une « école de conduite » et d'une politique d'aménagement qui ne laisse personne de côté. Mais la clé est le respect mutuel.



Non loin des locaux de *Charlie Hebdo* dans le XI^e arrondissement de Paris, un portrait des membres de la rédaction tués le 7 janvier 2015. © Crystal Pictures

Marcel Gauchet, vous avez signé une tribune dans *Le Monde* qui dénonce la complaisance d'une partie du monde intellectuel et universitaire avec l'idéologie « indigéniste, racialisée et décoloniale », qui serait elle-même complaisante avec l'islamisme radical. Pouvez-vous préciser le sens de votre critique ?

M. G. : Je suis convaincu que nous observons une dérive militante des sciences sociales qui vient de loin, mais qui prend une nouvelle intensité dans le contexte des radicalisations dites intersectionnelles. Cette dérive met en péril la vocation de l'Université au pluralisme théorique, car ce qui définit la militance, c'est l'intolérance. Elle fonctionne à la dénonciation et à l'exclusion des « ennemis du peuple » nouvelle version. Ce discours pluriel, mais antipluraliste, joue comme une légitimation de l'activisme islamique. Comme la règle constitutive de la vie universitaire est et ne peut être que la cooptation la plus loyale et la plus rigoureuse possible, il n'est pas inutile d'appeler le monde académique à la responsabilité. Je rappelle que le directeur du CNRS (un mathématicien !) n'a pas craint d'appeler au développement des études décoloniales, dont la nullité et l'aberration intellectuelles, du point de vue de la simple rationalité, sont patentées.

F. H. : Je viens de lire *L'Imposture décoloniale* [Éditions de L'Observatoire, 2020], de Pierre-André Taguieff, l'un des principaux instigateurs de cette pétition. Il pourfend une série d'auteurs qu'il juge nuls, adonnés, selon lui, à « la haine du Blanc » et à « la haine de l'Occident ». Lectures sélectives, contresens, confusion entre « postcolonial » et « décolonial », braquage du projecteur sur des personnages secondaires : tels sont les procédés employés dans cette campagne outrancière. Un seul exemple : le « racisme systémique ». Personne n'a jamais dit que les agents de l'État se levaient chaque matin en se demandant quelles personnes de couleur ils allaient maltraiter. C'est une notion juridique définie par la Commission européenne. Il y a racisme systémique lorsque des comportements diffus et fréquents dans une institution aboutissent à discriminer de fait une minorité visible, sans que les autorités élaborent un plan d'action pour les corriger. Typique à cet égard est le « contrôle au faciès » : une enquête du CNRS extrêmement rigoureuse (lire la revue *Population*, 2012, n° 3) en a mesuré l'ampleur dans les lieux publics parisiens ; le Défenseur des droits a publié en 2017 une enquête donnant les mêmes résultats ; la Cour de cassation, dans

trois jugements rendus en novembre 2016, a rappelé que « le contrôle d'identité sur la seule base de caractéristiques physiques associées à une origine réelle ou supposée » était « une faute lourde qui engageait la responsabilité de l'État » – oui, l'État –, et l'organe spécialisé de la Commission européenne a demandé aux autorités françaises d'agir. Quelle a été la réponse de la France ? Rien, absolument rien. Le récépissé d'interpellation a été écarté par les députés socialistes sous Manuel Valls, et les caméras embarquées, testées ça et là, ont été rejetées par les syndicats de police. C'est là que le racisme devient systémique : quand l'État, interpellé sur les effets de certaines pratiques discriminatoires, refuse d'agir. Comment voulez-vous que les jeunes concernés n'en tirent pas la conclusion que la République ne tient pas ses promesses et que les « minorités visibles » issues des ex-colonies sont maltraitées ? Le plus affligeant dans cette campagne est de voir des intellectuels consacrés, habitués des médias, chercher à triompher de leurs jeunes collègues, non pas par la réfutation ou la discussion mais en faisant appel au bras séculier de l'État – à tel ministre (Éducation, Recherche, Intérieur), au président de la République, voire aux hautes autorités judiciaires – afin de réclamer la création d'un organe chargé d'identifier et de sanctionner leurs contradicteurs. Démarche typiquement macarthyste, à mille lieues de la liberté d'expression ! Les débats entre chercheurs doivent se régler dans l'arène scientifique, jamais sur intervention du pouvoir. Pour ma part, j'essaie de tout lire, y compris les travaux d'inspiration postcoloniale, décoloniale ou intersectionnelle. Et je fais mon tri. Si telle ou telle thèse me heurte ou ébranle mes idées toutes faites, il ne me vient pas à l'idée d'en appeler au ministre pour étouffer la voix des auteurs. Comme disait Pascal, chacun doit rester dans son ordre.

M. G. : Je salue votre effort, François Héran, de définir le « racisme systémique », un effort qui vous distingue de la plupart de ceux qui martèlent ce pseudo-concept de la nouvelle langue de bois. S'il s'agit de constater que la République est loin de tenir ses promesses, sur ce terrain comme sur bien d'autres, nous tomberons aisément d'accord, il n'y a pas lieu à discussion. Mais il n'y a pas lieu non plus de créer une notion nouvelle pour un constat malheureusement éculé. Pour avoir lu les bons auteurs auxquels on doit cette prétendue percée théorique, je crois cependant qu'il s'agit d'autre chose, qui va autrement plus loin dans la dénonciation. Il y va de l'incorporation dans le mode de pensée et l'organisation institutionnelle de la modernité « blanche » d'une infériorisation inconsciente et constitutive des personnes « racisées », le faux universalisme de l'indifférence à la couleur étant la marque même de ce verrouillage systémique. Deux questions à partir de là : quelque chose de ce genre existe-t-il ou a-t-il pu exister en général ? Et ce quelque chose caractérise-t-il la République ? La réponse aux deux questions est non, et un non encore plus vigoureux à la seconde question. Je ne peux pas développer le premier point. Disons pour aller vite que le racisme des systèmes racistes est un mode de pensée très explicite et pour de fortes raisons. En tout cas, la pauvre République, avec toutes ses malades et ses défaillances, est indemne d'un pareil reproche, en particulier dans sa dimension laïque. Celle-ci permet au contraire une mise à distance des appartenances obligées qui sont la base des vrais racismes. Quant à ce fameux appel « macarthyste », pas moins, je tombe des nues en découvrant qu'il aurait préconisé la création d'un « organe » spécialisé dans la chasse aux « mal-pensants » ! Qu'est-ce que M. Blanquer peut en matière de recrutements universitaires ? Je crains beaucoup plus les présidents d'université et les magouilles clientélistes locales. Oui, les sciences sociales sont exposées par nature au dévoiement militant, « l'arène scientifique », qu'il est trop facile d'invoquer, y étant spécialement fragile. Nos sciences molles n'ont pas à leur disposition les procédures de vérification des sciences dures. Oui, cette dérive est en train de prendre un tour alarmant avec le développement de discours identitaires et anti-universalistes dont la particularité est précisément de s'immuniser contre la discussion rationnelle, puisque s'y opposer vous range dans le camp des « dominants » qu'il s'agit de dénoncer. La liberté académique signifie que les universitaires sont collectivement responsables de ce qui s'enseigne à l'Université, puisque le recrutement de leurs collègues passe forcément par une appréciation de leurs qualités scientifiques dont ils sont seuls à pouvoir juger. Dans le contexte, il ne me semble pas inutile d'en appeler à cette responsabilité collective face à un activisme expert en intimidation et en manipulation.

F. H. : Votre pétition réclame « la mise en place de mesures de détection de l'islamisme » dans les universités. Cela implique forcément de créer une structure qui s'en charge. Je ne connais aucun président d'université ou dirigeant d'organisme qui corresponde au sombre portrait que vous en faites. Vous pensez qu'il suffit de poser les principes de laïcité et d'égalité pour immuniser la République contre toute discrimination raciale. Je partage votre idéal, mais j'observe qu'il est très éloigné de la réalité et que nous avons le devoir de mesurer cet écart et de travailler à le combler.



SUR LE MÊME SUJET

Article 6 min

Catherine Kintzler : "Le terrorisme islamiste considère que l'école est à sa disposition et entend lui dicter sa loi"

Michel Eltchaninoff 23 octobre 2020

Que l'école ait dévié de sa mission originelle en s'ouvrant systématiquement sur la société n'est pas étrangère au tragique assassinat...



Article 9 min

Les croyances ramenées à la raison

Philippe Raynaud 16 février 2015

Voltaire n'est pas un auteur très admiré des philosophes d'aujourd'hui, qui trouvent volontiers sa métaphysique un peu courte et qui sont plus sensibles à la radicalité de son grand adversaire...

Article 3 min

La mauvaise foi

26 septembre 2012

